

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **15 JANVIER 2025**, À **19 H 30**.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MADAME DIANE MORNEAU, MAIRESSE SUPPLÉANTE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-38-U MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-U (ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE ET AIRES DE STATIONNEMENTS EN COUR AVANT)

Débutant à 19 h 31 et se terminant à 19 h 33

DEUXIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MADAME DIANE MORNEAU, MAIRESSE SUPPLÉANTE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022)-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 542 (2022) (STATIONNEMENTS BIFAMILIALES ET DISPOSITIONS PÉNALES)

Débutant à 19 h 34 et se terminant à 19 h 35

TROISIÈME ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MADAME DIANE MORNEAU, MAIRESSE SUPPLÉANTE ET ME ÈVE POULIN, GREFFIÈRE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 521 (2025) ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE LORS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE OU DE LOTISSEMENT

Débutant à 19 h 36 et se terminant à 19 h 41

Sont présents : Mme Diane Morneau, mairesse suppléante
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M^e Vincent Tanguay, directeur général
M^e Ève Poulin, greffière
M. Éric Martel, directeur adjoint du service de l'urbanisme et du développement durable

Est/Sont absents : M. Patrick Marquès, maire

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2024
 - 4.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2024
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1 Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* – Résolution 24-11-373
 - 5.2 Amendement – Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement
 - 5.3 Renouvellement de mandat 2025 – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 5.4 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Projet de Règlement concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat
- 6 RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Décembre 2024
 - 6.2 Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches – Personnel syndiqué
- 7 FINANCES
 - 7.1 Dépôt – Liste des commandes – Décembre 2024

- 7.2 Déboursés du mois – Décembre 2024
 - 7.3 Ouverture des enveloppes budgétaires 2025 – Projets financés par le fonds de roulement
 - 7.4 Autorisation de dépenses – Services professionnels en évaluation foncière 2025 – LBP Évaluateurs agréés inc. – 278 716,16 \$
 - 7.5 Autorisation de dépenses – Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour l'année 2025 – Trilogie Groupe Conseil Inc. – 115 207,72 \$
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Autorisation de paiement – Acceptation définitive sans réserve – Travaux de reconstruction du chemin Bellevue – Eurovia Québec Construction inc. – 127 045,12 \$
 - 8.2 Autorisation de paiement – Acceptation définitive sans réserve – Travaux d'aménagement du parc des Chenaux et du parc de la Seigneurie – Excavation E.S.M. inc. – 107 412,74 \$
 - 8.3 Autorisation de dépenses – Services professionnels et surveillance des travaux – Développement de la rue Jean-Vincent – FNX Innov Inc. – 25 000 \$
 - 8.4 Acceptation provisoire partielle – Projet de développement domiciliaire sur la rue Étienne-Provost – Darche immobilier Inc.
 - 8.5 Renouvellement de contrat pour l'année 2025 – Nettoyage et inspection de conduites et de stations de pompage – D.E. Environnement Inc. – 91 607,69 \$
 - 8.6 Autorisation de signature – Entente d'utilisation d'un terrain municipal pour fins de stationnement – Santé Québec
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 9.1 Décision – Demande de révision – Demande de démolition 2024-080 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier-Morel
 - 9.2 Demande de PIIA 2024-126 – Lot 2 994 558 – 1003-1003A, rue de la Brisardière – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un escalier menant au sous-sol pour une unité d'habitation accessoire
 - 9.3 Demande de PIIA 2024-127 – Lot 6 448 087 – 2043-2045, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio

- 9.4 Demande de PIIA 2024-128 – Lot 2 600 061 – 1954, rue des Roses – Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage
- 9.5 Demande de PIIA 2024-129 – Lot 2 598 473 – 1949, rue Nicolas-Choquet – Rénovations consistant au remplacement du revêtement de clin de fibre de bois
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Accréditation des organismes pour l'année 2025
 - 11.2 Autorisation de signature – Entente camps de jour – Camp jeu – Été 2025
 - 11.3 Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel – ALPHA – 6 juin 2025
 - 11.4 Demande de partenariat dans le cadre du Gala Illumina – Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville – Partenaire villes et municipalités – 747,34 \$
 - 11.5 Demande d'aide financière – Laurence Brière – Championnats canadiens junior en danse sur glace – 200 \$
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Mise à jour des documents requis et autres)
 - 13.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3
 - 13.3 Adoption – Règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1
 - 13.4 Adoption – Règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1
 - 13.5 Adoption – Règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Contribution pour fins de parcs)
 - 13.6 Adoption – Second projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)

- 13.7** Adoption – Règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U (Contribution pour fins de parcs)
- 13.8** Adoption – Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1
- 13.9** Adoption – Règlement 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2025
- 13.10** Adoption – Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)
- 13.11** Adoption – Règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)
- 13.12** Adoption – Règlement numéro 554 (2023)-2 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)
- 13.13** Adoption – Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif
- 13.14** Adoption – Règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires
- 14** INFORMATION
- 15** DIVERS
- 16** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Madame Diane Morneau, mairesse suppléante, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 42.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-01-01

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-01-02

4.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2024.

25-01-03

4.2 Séance extraordinaire du 11 décembre 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2024.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* – Résolution 24-11-373

Le conseil municipal de la Ville de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction pour la résolution 24-11-373, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

25-01-04

5.2 Amendement – Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement.

25-01-05

5.3 Renouvellement de mandat 2025 – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* relativement à la composition d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de ce comité nommés à la résolution 24-10-332 est échu depuis le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler ce mandat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER le mandat des membres suivants afin qu'ils siègent sur le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels : monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs, Me Ève Poulin, directrice des affaires juridiques et greffière, madame Julie Contant, technicienne en gestion documentaire de la firme Chuck

& Co ainsi que monsieur Guy Lépine, directeur de l'impartition et chargé de projet à la firme Trilogie Groupe Conseil;

QUE ce mandat soit valide jusqu'au 31 décembre 2025.

25-01-06

5.4 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Projet de Règlement concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat

CONSIDÉRANT que l'autonomie municipale est un principe fondamental qui reconnaît la compétence des gouvernements de proximité à gérer les affaires locales et à prendre des décisions adaptées aux besoins spécifiques de leurs communautés;

CONSIDÉRANT que la diversification des sources de revenus est essentielle pour assurer la santé financière des municipalités et leur permettre de répondre adéquatement aux besoins croissants de leur population;

CONSIDÉRANT que le législateur permet aux municipalités, depuis 2016, dans les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'exiger le paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, a donné un avis, en juillet 2024, que le *Projet de règlement gouvernemental concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat* pourra être édicté dans un délai de 45 jours de cet avis, qui aurait pour effet d'interdire l'imposition d'une redevance sur les logements sociaux, les logements abordables, les résidences privées pour aînés en plus de limiter l'imposition d'une telle redevance aux équipements et infrastructures liés à l'alimentation en eau, la gestion des eaux usées et pluviales, la gestion des matières résiduelles, la voirie et la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement gouvernemental aura pour effet d'interdire aux municipalités de percevoir une contribution pour l'ajout ou l'agrandissement d'équipements ou d'infrastructures destinés à offrir des services publics administratifs, de loisirs et de culture et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Carignan, comme son règlement sur les redevances le prévoit, de planifier la réalisation de tels équipements et

infrastructures en considérant la croissance de la population prévue au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que les contributions pour les équipements et les infrastructures municipales nécessaires pour accueillir la croissance, telles qu'actuellement encadrées au Québec, représentent une source de revenus diversifiée pour les municipalités, mais ne constituent pas un facteur déterminant dans l'inflation du coût des loyers ni un frein significatif à l'accès à la propriété ou à un logement;

CONSIDÉRANT que, comparativement à d'autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario où les redevances peuvent atteindre 140 000 \$ par unité de logement, aucune municipalité n'exige plus de 15 000 \$ pour de telles contributions, ce qui démontre que les municipalités n'ont commis aucun abus en recourant à cette mesure et qu'elles sont soucieuses de ne pas imposer un fardeau financier excessif aux nouveaux développements tout en assurant l'équité aux résidents actuels;

CONSIDÉRANT que la redevance de 2 300 \$ par unité de logement unifamiliale actuellement prévue à Carignan pour des équipements et des infrastructures dont le financement ne pourra plus être assumées en tout ou en partie par les contributions au développement en vertu du projet de règlement représente à peine 0,37% de la valeur de la résidence unifamiliale moyenne selon le rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur et n'a donc pas un impact significatif sur le coût du logement;

CONSIDÉRANT que le *Projet de règlement gouvernemental concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat* aura pour conséquence de limiter l'autonomie des municipalités en matière de financement, de les obliger à ajuster leur stratégie de financement d'équipements et d'infrastructures déjà adoptée et de nuire à leur capacité de répondre aux besoins de leur population;

CONSIDÉRANT que les promoteurs, par le biais de ces contributions, assument leur juste part de l'augmentation des coûts des services et des infrastructures engendrés par la croissance démographique et nécessaires pour assurer la qualité de vie de l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que le financement équitable des nouvelles infrastructures est crucial pour appuyer une croissance harmonieuse et éviter de faire reposer l'entièreté du fardeau financier sur les contribuables qui résident déjà dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de la Ville de Carignan prévoit déjà que les logements sociaux et abordables sont exemptés du paiement de la contribution au développement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de modifier le Projet de *Règlement concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat* de façon à ne pas en limiter les catégories d'infrastructures et d'équipements municipaux pouvant être financées par le paiement d'une telle contribution, afin de préserver l'autonomie municipale, de permettre la diversification des sources de revenus des municipalités et d'assurer un financement équitable des infrastructures nécessaires à la croissance; et

DE transmettre copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre responsable de la Montérégie, Mme Suzanne Roy et au député de Chambly, M. Jean-François Roberge.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Décembre 2024

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

La personne suivante a été embauchée :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Simon Desrochers Houde	Préposé aux travaux publics	6	1	Surnuméraire	2025-01-06

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de décembre 2024.

25-01-07

6.2 Autorisation de signature et approbation – Évaluation des descriptions de tâches – Personnel syndiqué

CONSIDÉRANT la demande du syndicat de réévaluer l'ensemble des descriptions de tâches du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT l'entente paritaire entre les représentants du syndicat, l'employeur et le comité conjoint d'évaluation des emplois de procéder à l'évaluation de l'ensemble des descriptions de tâches afin d'être équitable envers tout le personnel;

CONSIDÉRANT l'évaluation des nouvelles descriptions de tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les demandes de révision et les nouvelles évaluations des descriptions de tâches suivantes et de procéder aux ajustements des rétroactions :

- Adjointe administrative à la direction générale;
- Chef de groupe (nouveau poste);
- Préposé aux travaux publics – Soudeur (nouveau poste);
- Préposé aux travaux publics – Mécanicien (nouveau poste).

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-151 et 02-310-00-151.

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Liste des commandes – Décembre 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 novembre 2024 au 17 décembre 2024.

25-01-08

7.2 Déboursés du mois – Décembre 2024

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2024 pour un montant de 9 311,69 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 203 515,82 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

25-01-09

7.3 Ouverture des enveloppes budgétaires 2025 – Projets financés par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter l'amorce des projets au cours de l'année 2025, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires pour les projets suivants :

25-01 : Travaux de bâtiment 2025	60 000 \$
25-02 : Mise à niveau de la flotte de véhicules	220 000 \$
25-03 : Aménagement de parcs	210 000 \$
25-04 : Rehaussement infrastructures de virtualisation	80 266 \$
25-05 : Rotation du parc informatique	25 000 \$
25-06 : Système projection tv arrimé panneau affichage pour le chalet du centre multifonctionnel	4 500 \$
	Total : 599 766 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2025 ci-haut indiqués et financés par le fonds de roulement pour un montant total de 599 766 \$;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2026.

25-01-10

7.4 Autorisation de dépenses – Services professionnels en évaluation foncière 2025 – LBP Évaluateurs agréés inc. – 278 716,16 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-07-284 par laquelle le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière pour les années 2022 à 2027 est octroyé à la firme LBP Évaluateurs agréés inc.;

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'année 2025 dépasse le seuil de 49 999 \$ et qu'il est donc requis d'obtenir l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le mandat de services professionnels en évaluation foncière pour l'année 2025 à la firme LBP Évaluateurs agréés inc. pour un montant de 278 716,16 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux engagements de fonds au poste budgétaire 02-150-00-417.

25-01-11

7.5 Autorisation de dépenses – Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour l'année 2025 – Trilogie Groupe Conseil Inc. – 115 207,72 \$

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-378 par laquelle le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2025 à 2029 est octroyé à la firme Trilogie Groupe Conseil inc.

CONSIDÉRANT que le total de cette dépense atteint 115 207,72 \$, taxes incluses ce qui dépasse le seuil d'autorisation de 49 999 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le mandat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour l'année 2025 à la firme Trilogie Groupe Conseil inc. au montant de 115 207,72 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux engagements de fonds au poste budgétaire 02-130-10-527.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

25-01-12

8.1 Autorisation de paiement – Acceptation définitive sans réserve – Travaux de reconstruction du chemin Bellevue – Eurovia Québec Construction inc. – 127 045,12 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-03-116 octroyant le contrat des travaux de reconstruction du chemin Bellevue à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de reconstruction du chemin Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 127 045,12 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive sans réserve pour les travaux de reconstruction du chemin Bellevue à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-398.

25-01-13

8.2 Autorisation de paiement – Acceptation définitive sans réserve – Travaux d'aménagement du parc des Chenaux et du parc de la Seigneurie – Excavation E.S.M. inc. – 107 412,74 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-08-310 octroyant le contrat d'aménagement du parc des Chenaux et du parc de la Seigneurie à l'entreprise Excavation E.S.M. inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux d'aménagement du parc des Chenaux et du parc de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 107 412,74 \$ taxes incluses en guise d'acceptation définitive sans réserve pour les travaux d'aménagement du parc des Chenaux et du parc de la Seigneurie à l'entreprise Excavation E.S.M. inc.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-393.

25-01-14

8.3 Autorisation de dépenses – Services professionnels et surveillance des travaux – Développement de la rue Jean-Vincent – FNX Innov Inc. – 25 000 \$

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée 9 juin 2023 de la firme FNX Innov Inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-336 autorisant les offres de services de la firme FNX Innov Inc. pour un montant de 71 629,43 \$ taxes incluses, pour la mise à jour des plans et devis dans le but de finaliser la conception et la réalisation du projet de développement sur la rue Jean-Vincent;

CONSIDÉRANT la résolution 23-10-497 autorisant le paiement de l'offre de services de la firme FNX Innov Inc. pour un montant de 50 014,12 \$ taxes incluses, pour effectuer la surveillance des travaux afin de finaliser le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur les rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher;

CONSIDÉRANT les contraintes et la problématique de chantier que rencontre la firme mandatée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit finaliser les travaux en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 25 000 \$ taxes incluses à la firme FNX Innov Inc. dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur les rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-53-710.

25-01-15

8.4 Acceptation provisoire partielle – Projet de développement domiciliaire sur la rue Étienne-Provost – Darche immobilier Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-123 autorisant, notamment, la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour le projet de développement domiciliaire sur la rue Étienne-Provost avec le promoteur Darche Immobilier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme FNX Innov inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acceptation provisoire partielle des travaux de prolongement des services pour le projet de développement domiciliaire sur la rue Étienne-Provost.

25-01-16

8.5 Renouvellement de contrat pour l'année 2025 – Nettoyage et inspection de conduites et de stations de pompage – D.E. Environnement Inc. – 91 607,69 \$

CONSIDÉRANT la résolution 22-12-464 par laquelle le contrat pour le nettoyage et l'inspection de conduites et de stations de pompage est octroyé à l'entreprise D.E. Environnement Inc.;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement de contrat pour deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite bénéficier de cette option pour la deuxième et dernière année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de nettoyage et d'inspection de conduites et de stations de pompage pour une deuxième année additionnelle, à l'entreprise D.E. Environnement Inc. pour un montant de 91 607,69 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-415-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-521, 02-415-10-521, 02-415-20-521, 02-415-20-529, 02-414-10-529, 02-414-20-529 et 02-470-00-419.

25-01-17

8.6 Autorisation de signature – Entente d'utilisation d'un terrain municipal pour fins de stationnement – Santé Québec

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction de la Maison des Aînés de Carignan et de l'aménagement du Centre de la petite enfance, des travaux relatifs aux infrastructures sont actuellement en développement par la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le CISSS sera temporairement privé d'une partie du stationnement de la MDA Carignan et/ou de l'accès à celui-ci dans le secteur où les travaux sont effectués;

CONSIDÉRANT que le CISSS souhaite utiliser temporairement le terrain vague connu et désigné comme étant le lot deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante-six (2 597 956) appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'entente d'utilisation d'un terrain municipal pour fins de stationnement conclue avec Santé Québec et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25-01-18

9.1 Décision – Demande de révision – Demande de démolition 2024-080 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier-Morel

CONSIDÉRANT la décision rendue par le comité de démolition lors de sa séance du 2 octobre 2024 ainsi que les motifs évoqués relativement à la demande de démolition 2024-080 concernant le 146, rue Olivier-Morel, lot 2 600 303;

CONSIDÉRANT l'ensemble des documents soumis par le demandeur, dont notamment un rapport d'inspection du bâtiment effectué par la firme Vérinspect, un rapport sur l'état de l'immeuble effectué par Pierre Gosselin, ingénieur, et un rapport d'expertise effectué par Michel Dallaire, architecte;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de ces documents, le Conseil parvient aux mêmes conclusions que le comité de démolition quant au niveau d'acceptabilité de la demande et est donc en accord avec les motifs de refus évoqués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER la décision rendue par le comité de démolition lors de sa séance du 2 octobre 2024, relativement à la demande de démolition 2024-080 concernant le 146, rue Olivier-Morel, lot 2 600 303.

25-01-19

9.2 Demande de PIIA 2024-126 – Lot 2 994 558 – 1003-1003A, rue de la Brisardière – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un escalier menant au sous-sol pour une unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-126 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un escalier menant au sous-sol pour une unité d'habitation accessoire au 1003-1003A, rue de la Brisardière, sur le lot 2 994 558;

CONSIDÉRANT que le revêtement utilisé est harmonieux avec le bâtiment existant par l'utilisation d'un matériau très similaire voire identique au revêtement existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-126 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un escalier menant au sous-sol pour une unité d'habitation accessoire au 1003-1003A, rue de la Brisardière, sur le lot 2 994 558.

25-01-20

9.3 Demande de PIIA 2024-127 – Lot 6 448 087 – 2043-2045, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-127 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec

unité d'habitation accessoire de type studio au 2043-2045, rue Gertrude, sur le lot 6 448 087;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment, notamment sa hauteur ainsi que la forme de sa toiture et de son dernier étage, ne permet pas de minimiser l'impression de massivité du bâtiment en limitant les contrastes entre les volumétries et en assurant une intégration harmonieuse vis-à-vis du bâtiment voisin comportant un seul étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2024-127 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2043-2045, rue Gertrude, sur le lot 6 448 087.

25-01-21

9.4 Demande de PIIA 2024-128 – Lot 2 600 061 – 1954, rue des Roses – Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-128 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage au 1954, rue des Roses, sur le lot 2 600 061;

CONSIDÉRANT que le projet permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement améliore la qualité architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que le style du bâtiment est harmonisé au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs, dont la brique existante, sont harmonisés entre eux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-128 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage au 1954, rue des Roses, sur le lot 2 600 061.

25-01-22

9.5 Demande de PIIA 2024-129 – Lot 2 598 473 – 1949, rue Nicolas-Choquet – Rénovations consistant au remplacement du revêtement de clin de fibre de bois

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-129 pour les rénovations consistant au remplacement du revêtement de clin de fibre de bois au 1949, rue Nicolas-Choquet, sur le lot 2 598 473;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs sont harmonisés entre eux;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs s'apparentent avec ceux du cadre bâti environnant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-129 pour les rénovations consistant au remplacement du revêtement de clin de fibre de bois au 1949, rue Nicolas-Choquet, sur le lot 2 598 473.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-01-23

11.1 Accréditation des organismes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2025, les organismes suivants :

- Ainsi soit-elle;
- Alpha;
- AOJM;
- AQDR;
- Association de soccer carignanoise;
- Association Québec-France-Chambly-Vallée-du-Richelieu;
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud;
- Aux Sources du Bassin de Chambly;
- Camps jeu;
- Carrefour familial du Richelieu;

- Centre communautaire l'Entraide plus;
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud;
- Centre d'écoute Montérégie;
- Club de natation de Chambly (CNC);
- Club de pickleball de Chambly;
- Club Lapraicycle inc.;
- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville;
- Corps de cadets 2793 Chambly;
- Équijustice Rive-Sud;
- Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly;
- Hockey mineur de Chambly;
- Intégration compétences;
- Ionyx;
- La Corne d'abondance;
- Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;
- POSA/Source des Monts;
- Ringuette les Intrépides;
- Route des Arts du Richelieu;
- Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;
- Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan;
- TROC-Montérégie;
- Voix des Forts; et
- Wushu Carignan.

25-01-24

11.2 Autorisation de signature – Entente camps de jour – Camp jeu – Été 2025

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire de conclure une entente avec l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT que l'entente de *Camp jeu* vise à offrir sept (7) semaines de camps de jour aux résidents de Carignan et de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Carignan et l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2025.

25-01-25

11.3 Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel – ALPHA – 6 juin 2025

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de la part de l'organisme accrédité ALPHA;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel le 6 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme ALPHA pour la tenue de leur souper annuel qui aura lieu le 6 juin 2025.

25-01-26

11.4 Demande de partenariat dans le cadre du Gala Illumina – Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville – Partenaire villes et municipalités – 747,34 \$

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville pour son Gala Illumina;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE participer au plan de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville (« CCIVRR ») dans le cadre de son Gala Illumina qui aura lieu le 25 avril 2025 à titre de Partenaire villes et municipalités pour un montant de 747,34 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-01-27

11.5 Demande d'aide financière – Laurence Brière – Championnats canadiens junior en danse sur glace – 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Laurence Brière;

CONSIDÉRANT la confirmation de la sélection de Laurence Brière aux Championnats canadiens junior en danse sur glace les 15 et 16 janvier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Laurence Brière une aide financière d'un montant de 200 \$ dans le cadre des Championnats canadiens junior en danse sur glace 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

25-01-28

13.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Mise à jour des documents requis et autres)

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 485-10-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-01-29

13.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 508 (2025) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2024)-3

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 508 (2025) modifiant le règlement numéro 508 (2024)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-01-30

13.3 Adoption – Règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour

divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1.

25-01-31

13.4 Adoption – Règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1.

25-01-32

13.5 Adoption – Règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Contribution pour fins de parcs)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

25-01-33

13.6 Adoption – Second projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

25-01-34

13.7 Adoption – Règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U (Contribution pour fins de parcs)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U.

25-01-35

13.8 Adoption – Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1.

25-01-36

13.9 Adoption – Règlement 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2025, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2025.

25-01-37

13.10 Adoption – Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020).

25-01-38

13.11 Adoption – Règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

25-01-39

13.12 Adoption – Règlement numéro 554 (2023)-2 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 554 (2023)-2 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 554 (2023)-2 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023).

25-01-40

13.13 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly dans le cadre du projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly dans le cadre du projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif.

25-01-41

13.14 Adoption – Règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires.

14 INFORMATION

15 DIVERS

25-01-42

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

Diane Morneau
Mairesse suppléante

Me Ève Poulin
Greffière

ADOPTÉ